

LETTRE D'INFORMATION

FONDS EUROPEAM (FR0011584424)

MODIFICATION DU PROSPECTUS

Madame, Monsieur,

La société de gestion GPM Asset Management a effectué sur le prospectus du FCP EUROPEAM les modifications suivantes qui entreront en vigueur à compter du 3 mars 2025 :

- L'ajout du site internet de la SGP ;
- Le changement du gestionnaire administratif et comptable, anciennement « CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 PARIS », dorénavant, « CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), 6, avenue de Provence – 75009 PARIS » ;
- La suppression de la mention suivante « de pays d'actions » dans la fourchette d'exposition suivante : « 10% maximum en actions de pays d'actions des pays de l'OCDE hors Union Européenne » ;
- L'ajout de la possibilité d'intervenir sur les ETF dans le paragraphe relatif aux actions ou parts d'OPC ;
- L'ajout du disclaimer relatif à l'absence de dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates » ;
- La mise à jour du tableau des frais facturés à l'OPCVM avec :
- La modification de la dénomination des frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille dorénavant : « Frais de fonctionnement et autres services » ;

Sur les commissions de mouvement :

- L'ajout des ETF et des montants minimums sur les actions et obligations sans entraîner d'augmentation des frais ;

- La mise à jour des commissions de mouvement sur les OPC sans entraîner d'augmentation ;
- La mise à jour de la tarification concernant les futures et options sans entraîner d'augmentation des frais ;
- La mise à jour de la mention concernant la TVA avec dorénavant : « La SGP est assujettie à la TVA partiellement au prorata. » ;
- Au regard du Règlement (UE) 2019/2088, dit « SFDR », l'ajout d'une précision mentionnant que le fonds est article 6 ;
- L'ajout du disclaimer relatif à l'article 7 du règlement Taxonomie 2020/852 ;
- L'ajout d'une précision confirmant que la société de gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur le plan environnemental.

Le 27.02.2025

GPM ASSET MANAGEMENT

